



SOMMAIRE :

En matière d'organisation, **les dispositions du cahier des charges général s'appliquent en priorité**, les articles édictés ci après, disposent de la spécificité de la discipline.

La date arrêtée pour l'organisation de ce championnat est en principe **le 3^{ème} week-end complet de Septembre**, sauf si celui-ci est en concurrence avec une manifestation nationale ou internationale imposée par la CUN-CBG, à ce titre le président de la Commission d'Utilisation concernée décidera de la date, en concertation avec son homologue de l'autre régionale.

ORGANISATION AVANT LE CONCOURS

1. Généralités :

Le club organisateur devra, outre les dispositions du cahier des charges général:

- Etre en règle le jour du concours avec les dispositions réglementaires autorisant la pratique du mordant au sein du club.
- Déterminer des terrains suffisamment vastes et homogènes pour l'organisation des épreuves.
- Disposer d'un terrain **clôturé et homologué** permettant le bon déroulement des épreuves d'obéissance et de défense.

Le président de la Commission d'Utilisation concernée sera chargé de la vérification de ces dispositions.

2. ADMISSION CHAMPIONNAT D'ALSACE

- Le Championnat d'Alsace se déroulera en concours RING niveau 3 complet, ouvert à toutes les races de chiens autorisées par le règlement de la CUN-CBG et selon les dispositions du règlement international de la FCI.
- Chaque chien participant doit **OBLIGATOIREMENT** avoir obtenu une mention dans un concours de niveau 3, avant la date d'échéance d'inscription au concours.
- Chaque conducteur doit **OBLIGATOIREMENT** être membre de l'une des deux associations canines territoriales d'Alsace (ne pas confondre avec le fait que chaque conducteur devra de toute façon être affilié à un club du Haut-Rhin ou du Bas-Rhin).
- Tout conducteur non inscrit à l'une des deux canines régionales ne pourra pas prétendre au titre de Champion d'Alsace.
- La feuille d'engagement réalisée par le club devra, outre les demandes habituelles (identités conducteurs chiens, étiquettes de l'année en cours,...), comporter une rubrique **documents obligatoires à fournir** dont la photocopie du carnet de travail (attestant des concours nécessaires) et une copie de la carte de membre de la CBR ou la LCHR de l'année en cours.
- Les conducteurs d'aunes territoriales ou d'autres pays peuvent également participer mais priorité sera donnée aux membres des clubs du Haut Rhin ou du Bas Rhin.
- Les conducteurs hors Bas-Rhin ou Haut-Rhin ne pourront prétendre au titre de Champion d'Alsace.
- Le nombre de concurrents admissible est celui du règlement national.

GRANDS PRIX niveau 1 et 2 — Coupe de Clubs

Conjointement au championnat régional, il pourra être organisé des grands prix niveau 1 et niveau 2, voire en brevet, ceci en fonction du nombre d'inscriptions en niveau 3, les conditions de participation sont les suivantes

o **Conjointes aux niveaux 1 et 2 :**

- Chaque conducteur doit **OBLIGATOIREMENT** être membre de l'une des deux territoriales canines d'Alsace (ne pas confondre avec le fait que chaque conducteur devra de toute façon être affilié à un club du Haut-Rhin ou du Bas-
 - Un nombre maximum de 10 concurrents pourra être inscrit par niveau.
 - Il ne sera pas obligatoire pour le concurrent d'avoir déjà réalisé un concours dans l'échelon, néanmoins cela est fortement conseillé.
 - Il est laissé la possibilité de compléter le tableau avec des concurrents hors régionale.
 - L'ordre de priorité d'inscription est le suivant
 - Membre de la canine CBR ou LCHR.
 - Concurrents ayant déjà effectué un concours classé dans l'échelon. Date d'arrivée de l'inscription (cachet de la poste faisant foi).
 - Concurrents n'ayant pas encore réalisé de concours dans l'échelon (selon date d'arrivée de l'inscription).

- Concurrents hors CBR ou LCHR (selon date d'arrivée de l'inscription).
- o Grand Prix niveau 1
 - Avoir obtenu le **brevet**
- o Grand prix niveau 2
 - Avoir obtenu au moins 2 **excellents** en **niveau**
- 1 o Brevet

Dans la mesure où le nombre de concurrents, tous niveaux confondus, le permet, il est possible d'admettre des concurrents en brevet, sans que l'intégration de ceux-ci ne perturbe la compétition globale.

Coupe Régionale des Clubs

Le club organisateur doit prévoir d'organiser la Coupe Régionale des clubs pour donner la possibilité aux concurrents du même club de niveau 1 et 2 de se qualifier pour la coupe nationale des clubs. (voir le règlement sur le site du GTR)

3. Déroulement

- » Les concurrents doivent être informés suffisamment tôt de la prise en compte de leur engagement, de la date et de l'horaire du tirage au sort.
- Distribuer les dossards, lesquels sont à porter obligatoirement par les concurrents.
- Pour permettre aux concurrents de connaître avec précision l'heure de passage aux différentes épreuves, un tableau horaire doit être établi.
- En fonction du nombre de concurrents, le championnat d'Alsace peut être organisé sur deux jours. Néanmoins l'idéal étant d'organiser les Grands prix
- 1 et 2 le Samedi, et le championnat d'Alsace **RING 3 le Dimanche.**

4. Jury et Hommes Assistants

- Le club organisateur proposera un jury de 3 noms par ordre de préférence. Le jury proposé doit être hors Canine d'Alsace, dans un rayon de 500 KM
- Pour les hommes assistants, le club proposera 2 noms hors CBR et LCHR, dont un devra être niveau 3 le deuxième peut être de niveau 2. L'homme assistant remplaçant sera tiré au sort parmi ceux de niveau 2 dans la territoriale organisatrice.
- En cas d'insuffisance d'hommes assistants de niveau 2, il peut être fait appel à un homme assistant hors CBR et LCHR
- L'homme assistant remplaçant, peut être désigné pour officier aux Grands Prix 1 et 2.
- Les décisions du jury sont sans appel.
- Le président de la CUT organisatrice donnera son accord explicite pour le choix du jury et hommes assistants.

5. Résultats et récompenses

- Le vainqueur du jour en RING 3 est déclaré « **Champion d'Alsace** », dès lors qu'il remplit les conditions énoncées à l'article 2, dans le cas contraire, ce sera le premier concurrent au classement remplissant ces conditions qui le sera.
- En cas d'ex aequo, le plus jeune chien sera déclaré vainqueur (valable pour les trois niveaux).
- Pour récompenser le gagnant, les deux canines territoriales mettent en compétition un challenge appelé :

« CHAMPIONNAT D'ALSACE RING »

- Le vainqueur en aura la garde pendant un an. Il devra le restituer en excellent état au président de Commission d'Utilisation dont il dépend, _____ un mois au **moins** avant la date du prochain championnat d'Alsace.
- Une plaquette gravée de l'année, du nom du conducteur, du chien et du club d'appartenance sera à apposer par le vainqueur (dimensions 60 X 20 mm).
- Le club organisateur se chargera de publier par tous moyens, les résultats officiels validés.

8. Litiges

- Tout différent concernant le championnat d'Alsace et le challenge y afférant sera réglé en dernier ressort par les deux présidents de Commission d'Utilisation.

Annule et remplace règlement du 28 mars 2004

Règlement mis à jour le 16 mai 2014

Règlement mis à jour le 13 mai 2016 (suite à dissolution de la FCA)

Règlement mis à jour le 05 Avril 2020

CUT du BAS RHIN
MEYER Roland



Le Président de la CBR
PFLEGER André



CUT du HAUT RHIN
WERTH Gabrielle



Le Président de la LCHR
WERTH Gabrielle



